



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1428

Opérations de désherbage de la Bibliothèque municipale - approbation des modalités d'organisation d'une braderie et de tarifs et d'une convention de type de don

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1428 - OPERATIONS DE DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - APPROBATION DES MODALITES D'ORGANISATION D'UNE BRADERIE ET DE TARIFS ET D'UNE CONVENTION DE TYPE DE DON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections usuelles de la bibliothèque municipale de Lyon, qui ne présentent pas un caractère ancien, rare ou précieux, constituent un fonds courant et relèvent à ce titre du domaine privé de la ville.

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer des collections de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique ;
- Le nombre d'exemplaires ;
- La date d'édition ;
- Le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- La valeur littéraire ou documentaire ;
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète) ;
- L'existence ou non de documents de substitution.

La bibliothèque municipale de Lyon procède ainsi chaque année à des campagnes de désherbage régulières, sur l'ensemble de ses sites.

Dans le cadre d'un programme de désherbage, le personnel de la bibliothèque municipale de Lyon peut sortir les documents de l'inventaire et les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Evaluation des collections adaptée au contexte précis de la bibliothèque ;
- Elaboration d'une politique de désherbage évolutive en concertation avec les responsables de collection ;
- Sélection régulière des documents ;
- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie).

Pour chaque opération de désherbage, la sortie du catalogue des documents sera constatée par une liste signée de M. le Maire ou de son représentant, mentionnant le nombre de documents et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Parmi les opérations post-désherbage, il faut également penser à la « seconde vie » des documents.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'établissement, la Ville de Lyon/bibliothèque municipale souhaite organiser annuellement une braderie des livres désherbés issus de ses collections.

Cet événement a pour but de valoriser l'activité de désherbage autour d'un moment de médiation avec le public de la bibliothèque.

En donnant une seconde vie à des documents voués à sortir de ses rayons, elle vise en outre à générer des recettes et s'inscrit dans une approche qualitative de développement durable.

La première édition sera organisée au printemps 2022, à la bibliothèque de la Part-Dieu.

Les éditions suivantes seront annuelles ou bi-annuelles et organisées soit à la bibliothèque de la Part-Dieu soit dans une bibliothèque de territoire, voire dans un tiers lieu.

Les documents vendus sont des monographies, des CD et des périodiques, présentés par sous-classements. Des jeux de société pourraient être proposés pour les éditions suivantes (selon désherbage).

Tous ces documents n'ont plus de valeur comptable, leur durée d'amortissement étant dépassée. Sur chaque ouvrage sera apposé un tampon indiquant qu'il n'appartient plus aux collections de la bibliothèque.

Ils seront proposés uniquement aux particuliers, à raison de 20 documents maximum par acheteur, avec la tarification suivante:

- Monographie : 1 €;
- Périodiques : 1 €les 5 ;
- CD : 1 €;
- Beaux livres (livres d'art, édition de qualité, grands formats, illustrations et appareil critique pertinents), jeux : 5 €

La perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la bibliothèque municipale dans le cadre d'une sous - régie temporaire.

A l'issue de ces braderies, les ouvrages qui n'auront pas été vendus pourront faire l'objet de dons à des associations.

Il est ainsi proposé que selon leur état, ces ouvrages qui relèvent du domaine privé de la collectivité, puissent être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou tout autre destinataire en conformité avec le code du patrimoine.

Les dons seront effectués au motif d'intérêt général afin de donner une seconde vie aux livres dans une perspective de développement de la lecture publique, notamment en faveur des publics défavorisés par le biais de fondations ou d'associations philanthropiques, mais également afin de favoriser l'insertion dans l'emploi et le développement d'une économie sociale et solidaire.

Les ouvrages n'ayant été ni vendus ni donnés seront détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le principe de retrait de documents du fonds usuel selon l'établissement d'une liste de documents, signée par M. le Maire ou son représentant, et conservée par la bibliothèque est approuvé.
- 2- L'organisation d'une braderie en 2022, puis de une à deux braderies par an à partir de 2023, en alternance entre la bibliothèque de la Part-Dieu et une bibliothèque du réseau (ou espace public autre) est approuvée.
- 3- La vente des documents aux tarifs suivants est approuvée :
 - Monographie : 1€;
 - CD : 1 €;
 - Périodiques : 1€les 5 ;
 - Beaux livres (livres d'art, édition de qualité, grands formats, illustrations et appareil critique pertinents), jeux : 5€
- 4- La recette est inscrite aux budgets 2022 et suivants par l'intermédiaire de la régie de recettes de la bibliothèque municipale sur le programme Servpublic, Opération Gepublic Op nature Publicrf, nature 7088, fonction 313.
- 5- La convention type pour le don de documents désherbés des bibliothèques municipales est approuvée.
- 6- M. le Maire est autorisé à signer cette convention type et tous les documents afférents aux opérations de désherbage.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET